

Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement

RNCP2412 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	213p
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2005

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE CORBAS

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

En Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, le Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement participe aux activités liées à l'Ingénierie publique pour le compte de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'associations syndicales, de sociétés d'économie mixte locales.

Les missions qui lui sont confiées concernent l'élaboration de projets dans les domaines de l'eau potable (réseau, captage, traitement), de l'assainissement (réseau, traitement, maîtrise des eaux pluviales), de l'aménagement de cours d'eau (recalibrage, génie végétal, ralentissement dynamique), des déchets (déchetteries, centres de transfert, collecte), de la voirie (voirie rurale), des travaux connexes à l'aménagement foncier (remembrement), d'hydraulique agricole (aménagements d'émissaires, irrigation).

Elles concernent également l'assistance conseil aux collectivités dans le domaine de la gestion des services publics (eau potable, assainissement, déchets).

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt assure également des missions pour le compte du Ministère chargé de l'Environnement. Les activités du Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement concerne la mise en œuvre de la police de l'eau.

En Direction régionale de l'Environnement, il exerce des missions de type assistant à chef de projet, ou chargé de mission dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales ou régionales en matière de protection de l'environnement, dans le domaine de l'eau : hydrométrie, qualité des eaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attendues et attestées du Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement renvoient aux 5 domaines suivants :

D 1 : DOMAINE TECHNOLOGIQUE

- Etre capable de réaliser des travaux topographiques d'importance limitée
- Etre capable d'établir l'avant-projet d'un aménagement hydraulique
- Etre capable d'établir l'avant-projet d'un système d'assainissement collectif
- Etre capable d'établir l'avant-projet d'alimentation en eau potable d'une collectivité rurale
- Etre capable d'établir l'avant-projet d'un ouvrage simple en béton armé

D 2 : DOMAINE SCIENTIFIQUE

- Etre capable d'appliquer des modèles d'action et d'écoulement de l'eau
- Etre capable de mobiliser les connaissances en hydrologie
- Etre capable de diagnostiquer l'état d'un écosystème aquatique

- Etre capable de mobiliser les concepts de base de la résistance des matériaux pour modéliser le comportement d'une structure soumise à un effort

D 3 : DOMAINE DE LA COMMUNICATION

- Etre capable de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle.
- Etre capable d'utiliser les applications bureautiques courantes.

D 4 : DOMAINE DE L'ECONOMIE

- Etre capable de mobiliser ses connaissances en économie pour des applications partielles

D 5 : DOMAINE JURIDIQUE

- Etre capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures juridiques, financières et administratives fondant les pratiques professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement est recruté par concours de la fonction publique. Il exerce ensuite comme fonctionnaire d'Etat de catégorie B, dans les directions départementales de l'agriculture et de la forêt du ministère chargé de l'agriculture et les directions régionales de l'environnement du ministère chargé de l'environnement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi accessible : Technicien supérieur en aménagement de l'eau et de l'environnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

22 membres dont 25 % de professionnels

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2005

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP1393

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2412/>